



Manifestation à Paris

Samedi 9 juillet 2005

SHARON, Criminel de guerre

Persona Non Grata !

- ▶ Le 9 juillet 2004 la Cour Internationale de Justice déclare le caractère illégal de la colonisation et condamne Israël à démanteler le Mur d'annexion en Palestine occupée.
- ▶ Le 20 juillet 2004 l'ONU, avec notamment les voix des 25 pays de l'Union Européenne, dont celle de la France, exige l'application de cette condamnation.
- ▶ Le 9 juillet 2005 le Mur et la colonisation avancent toujours. Israël refuse obstinément de se soumettre au Droit International.
- ▶ Non seulement l'Etat Français se soustrait à ses obligations en ne respectant pas sa propre signature, mais encore il invite Sharon en France !
- ▶ Non à la venue de ce criminel dans la « Patrie des Droits de l'Homme » !

La « paix » de Sharon, c'est :

- NON à toutes les initiatives de paix y compris les Accords d'Oslo.
- NON à l'application du droit international.
- NON à la reconnaissance de la responsabilité historique d'Israël dans la création de la tragédie palestinienne.
- NON à la reconnaissance du droit au retour des réfugiés palestiniens.

La « paix » de Sharon, c'est :

- OUI à la poursuite de l'occupation militaire.
- OUI à la poursuite de la colonisation.
- OUI à la fragmentation et à l'étouffement du territoire palestinien par le Mur et les colonies.
- OUI à l'annexion totale de Jérusalem.
- OUI à l'expulsion des Palestiniens.
- OUI aux assassinats politiques.
- OUI à la pratique de la torture systématique.
- OUI au maintien en détention arbitraire de 8000 prisonniers politiques palestiniens, dont des centaines d'enfants.

Le projet unilatéral de retrait de Gaza sert à masquer la réalité : la mise en scène des « difficultés » apparentes de retirer les 8.000 colons juifs de ce territoire palestinien, qui restera une prison à ciel ouvert, a pour fonction d'ancrer dans les esprits l'impossibilité du retrait des 450.000 colons de Cisjordanie et de Jérusalem Est.

Ne nous laissons pas abuser par ce piège grossier !

Il ne faut pas que ce processus de paix en trompe-l'œil masque la réalité du projet de Sharon : la destruction totale de la société palestinienne, de sa culture, de sa mémoire, de son économie et de ses institutions.

La « paix » de Sharon, c'est l'annexion de plus de 50% des Territoires Occupés de Palestine, une Palestine vidée des Palestiniens, qu'on cantonnerait dans des réserves.

C'est ce dirigeant là que le Président de la République se permet d'inviter.

Monsieur Chirac lui a-t-il demandé s'il entend respecter le droit international et en finir avec l'occupation de la Palestine ?

Sans réponse positive, Sharon doit rester persona non grata en France.